



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Pontoise
Canton de Beaumont sur Oise

Commune de NOINTEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2010

L'an deux mil dix, le jeudi huit avril, à vingt heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Mr MAUDUIT, Maire.

Présents : Mr MAUDUIT, Maire
Mademoiselle LEGRAND, Adjointe, Monsieur DOULSAN, Adjoint
Mademoiselle LE GALL
Mesdames RICHY, DE CLERCQ, STENGER, VAN ROEKEGHEM
Messieurs GOURBEILLON, AMIRI, LEBAILLY, CHERRIER

Secrétaire de séance : Mme VAN ROEKEGHEM

La lecture du procès-verbal de la séance du **18 Décembre 2009** n'ayant soulevé aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce la démission de Madame Lila FORCADE, Conseillère Municipale.

COMPTE ADMINISTRATIF – ASSAINISSEMENT 2009

Melle LEGRAND indique les résultats de clôture de l'exercice :

- Déficit d'Investissement	60.085,76 euros
- Excédent d'Exploitation	69.723,73 euros
- Excédent Global.....	9.637,97 euros

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.

Adopte le compte administratif d'Assainissement 2009, Mr MAUDUIT Maire n'ayant pas pris part au vote.

COMPTE DE GESTION – ASSAINISSEMENT 2009

Melle LEGRAND indique que le compte est en conformité avec le compte administratif.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.

Adopte le compte de gestion d'Assainissement 2009, Mr MAUDUIT, Maire n'ayant pas pris part au vote.

COMPTE ADMINISTRATIF – COMMUNE 2009

Melle LEGRAND, indique les résultats de clôture de l'exercice :

- Excédent d'Investissement	125.075,64 euros
- Excédent de Fonctionnement.....	285.034,51 euros
- Excédent Global.....	410.110,15 euros

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.

Adopte le compte administratif de la Commune 2009, Mr MAUDUIT, Maire n'ayant pas pris part au vote.

COMPTE DE GESTION –COMMUNE 2009

Melle LEGRAND indique que le compte est en conformité avec le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.**

Adopte le compte de gestion communal 2009, Mr MAUDUIT, Maire n'ayant pas pris part au vote.

BUDGET PRIMITIF D'ASSAINISSEMENT 2010

Melle LEGRAND, Adjointe aux finances, rappelle que la commission des finances dans sa séance a examiné le projet des budgets primitifs 2010 pour le service d'Assainissement et de la Commune.

Elle donne lecture du projet du budget primitif d'Assainissement 2010 section par section, article par article, et fait ressortir les chiffres suivants :

- Section d'Exploitation Dépenses et Recettes.....	108.142,65 euros
- Section d'Investissement Dépenses et Recettes.....	119.266,89 euros

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.**

Vote le budget primitif d'Assainissement 2010 tel que présenté au niveau des chapitres pour chacune des sections.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2010

Melle LEGRAND donne lecture du projet du budget primitif Commune 2010 section par section, article par article, et fait ressortir les chiffres suivants :

- section de Fonctionnement Dépenses et Recettes.....	731.087,63 euros
- section d'Investissement Dépenses et Recettes.....	575.662,74 euros

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.**

Vote le budget primitif Commune 2010 tel que présenté au niveau des chapitres pour chacune des sections.

TAUX D'IMPOSITION 2010

Melle LEGRAND Adjointe aux finances, rappelle à ses collègues que le produit des contributions directes a permis d'équilibrer le budget primitif 2010 avec la variation des bases. Elle indique également au Conseil Municipal qu'une l'augmentation de 10% par taux est nécessaire pour le bon fonctionnement de la commune. Elle les invite à voter les taux d'imposition comme suit :

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.**

Vote les taux d'imposition, à savoir :

- Taxe d'Habitation.....	12.82% à 14.10 soit : 1,28 de plus
- Foncier Bâti	12.29 % à 13.52 soit : 1.23 de plus
- Foncier non Bâti	68.91 % à 75.80 soit : 6.89 de plus
- Taxe Professionnelle.....	19.59 % à 21.55 soit : 1.96 de plus

SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET ASSAINISSEMENT 2010

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention d'équilibre d'un montant de **32.826,45** euros pour le budget assainissement 2010.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.**

Décide d'octroyer cette subvention.

REPORT ET AFFECTATION DU RESULTAT 2009 DU BUDGET COMMUNAL

Le compte Administratif 2009 fait ressortir un excédent d'investissement de **125.075,64** euros et un excédent de fonctionnement de **285.034,51 euros**. Le Conseil Municipal décide de reporter l'excédent d'investissement dans son intégralité au compte 001. D'affecter **110.254,88 euros** au compte 1068 et le solde au compte 002 de fonctionnement d'un montant de **174.779,63 euros**.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.**

Décide de reporter l'excédent d'investissement et de fonctionnement. D'affecter le résultat proposé pour le budget de la Commune.

INDEMNITES AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une indemnité est susceptible d'être versée au comptable du trésor pour l'année 2009. Celle-ci s'élève à **363.02 euros** pour Mme VINTZEL Martine.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Décide d'allouer cette indemnité au comptable du Trésor Public pour l'année 2009.

SUBVENTION D.G.E 2010

Mr Le Maire signale au Conseil Municipal qu'une subvention est demandée au titre de la D.G.E 2010.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Sollicite la demande de cette subvention.

SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de NOINTEL souhaite réaliser la construction d'un restaurant scolaire pour l'année 2010 première tranche.

Informant que pour compléter ce dispositif la Commune de NOINTEL sollicite la participation de l'Etat au titre de la réserve parlementaire.

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la réserve parlementaire.

TARIFS ETUDE ET GARDERIE

Sur la demande de la Trésorerie à fin d'établir des titres de recette pour les études et la garderie, il est nécessaire de prendre une délibération concernant les tarifs suivants :

- étude 1,52 euros
- garderie matin 1,52 euros
- garderie soir 3,05 euros
- garderie matin et soir : 3,81 euros

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ADOpte CES TARIFS.

DELEGATION AU DEUXIEME ADJOINT :

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-18,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2009 nommant un deuxième Adjoint au Maire,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire dans tous les domaines afférents aux affaires communales suivantes :

- Travaux, Urbanisme
- Etat Civil
- Personnel
- Finances

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par une abstention, et 11 voix pour.**

ACCORDE cette délégation.

DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AUPRES DE LA DEFENSE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la démission de Madame FORCADE Marie Leïla
Considérant qu'il convient de désigner un nouveau Conseiller Municipal délégué aux Affaires de la Défense.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.**

DECIDE de nommer Mme STENGER Marie-Josée comme délégué chargé des questions de défenses nationales.

ADHESION DE LA COMMUNE DE GOUZANGREZ AU SYNDICAT DE LA FOURRIERE ANIMALE DU VAL D'OISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Gouzangrez souhaite adhérer au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val-d'Oise.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire signale qu'actuellement il rencontre d'énormes problèmes lors de la location de la salle des fêtes pendant le week-end. Ceux-ci viennent essentiellement du non respect de règlement concernant les horaires de clôture de la soirée, qui doit se terminer à zéro heure impérativement. Il indique qu'il doit revoir le système pour la coupure électrique et établir un nouveau règlement de location. La police est intervenue à deux reprises.

Il indique également qu'au niveau des Epinettes sur la D78 des sangliers traversent la route.

Madame STENGER est ravie que l'éclairage ait été revu sur l'Avenue de Paris.

Monsieur AMIRI demande si on est allé voir l'arbre qui a brûlé dans le Rû. Les pompiers sont intervenus et les services techniques de Presles devaient se rendre à cet endroit.

Personne ne demandant plus la parole et les points de l'ordre du jour ayant été tous abordés, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 20 minutes.

QUESTIONS DU PUBLIC.

Monsieur HENRIET félicite Mademoiselle LEGRAND pour la présentation du budget de cette année, celui-ci est très enrichissant.

Il constate une augmentation des impôts de 10 %. Monsieur le Maire lui répond, que seul les taux d'impositions ont été augmentés, ce qui ne correspond pas à 10% d'augmentation du montant total de la taxe d'habitation. Il lui fait remarquer aussi que cette augmentation est liée à la diminution des subventions et à l'accroissement des charges.

Il demande également si dans les bases, les nouveaux habitants ont été comptabilisés dans nos projets.

Mademoiselle LEGRAND lui répond que oui mais uniquement dans la taxe d'habitation. Pour la taxe foncière il y a une exonération pendant deux ans. La différence par rapport aux autres années apporte 50 000 euros en plus dans les recettes.

Il redemande à nouveau pour la circulation dans Nointel. Compte tenu des rues étroites il faudrait peut-être revoir un changement du sens de la circulation.

Il s'étonne que les réunions de la C.C.H.V.O. ne sont toujours pas mis dans les panneaux de la commune et pour le site internet de le mettre à jour plus souvent. Un exemple le résultat des élections.

Mademoiselle HAREL demande ou en est le projet des trottoirs de la Rue de Verdun, il lui ait répondu que si le projet de la cantine est bien subventionné les travaux pourraient être fait sinon ils seront reportés.

Elle demande également comment est organisé le travail des employés du service technique concernant le nettoyage des caniveaux. Mr DOULSAN lui répond qu'un planning pour le balayage des rues a été mis en place début mars 2010.

Elle indique que le lavoir est beaucoup détérioré et elle s'en inquiète.

Fait à NOINTEL, le 8 avril 2010

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,